



2 0 1 0

RAPPORT D'ACTIVITÉ



Sommaire

1. **ADMINISTRATION** (au 30 mars 2011)

2. Le CCAH, **CŒUR DE RÉSEAU**

2.1 Les partenariats

2.2 Information et recherche de places d'accueil en établissement

2.3 Orientation scolaire et professionnelle - Formation et Accès à l'emploi

2.4 Le site internet

2.5 La journée nationale

2.6 Première cérémonie des Lauréats du CCAH

3. **FINANCEMENT** D'ÉTABLISSEMENTS ET DE SERVICES

3.1 Projets reçus

3.2 Projets soutenus

3.3 Un programme spécifique, l'aide au départ en vacances des travailleurs handicapés d'ESAT et anciens travailleurs vivant en foyer d'hébergement

4. **EXPERTISE** ET FORMATION

4.1 La formation professionnelle

4.2 Missions d'expertise

4.3 Groupes de travail externes

4.4 Publications



Introduction

2010 fut une année riche en développement des activités de l'association. Avec près de **11 millions d'euros** attribués pour la création ou la rénovation de **132 établissements et services**, les membres de l'association ont montré, et plutôt même démontré, leur engagement et leur motivation dans la création de solutions concrètes pour l'amélioration de la vie quotidienne des personnes handicapées. Motivation intacte malgré les difficultés économiques, et même renforcée par ces difficultés et la nécessité de continuer à agir. **Financement** au service de valeurs communes où le projet de vie de la personne est au cœur des projets collectifs, et où la qualité de l'accueil et de l'accompagnement prime. C'est dans cet esprit que la **formation**, le **conseil** et l'**expertise** font plus que jamais partie intégrante de notre projet associatif. Faire sens ensemble, surtout et encore plus pour des actions concrètes, est bien le fondement de notre action que l'on soit membre associatifs, membres adhérents ou partenaires du CCAH. C'est un pacte social et politique sans cesse à renouveler et à réaffirmer. D'où l'intérêt de prendre le temps de **se rencontrer** et d'**échanger**, autour de colloques ou de cérémonie de valorisation de nos actions. Ce n'est jamais du temps perdu ou de la simple communication. C'est à contrario toute l'originalité de notre démarche et de la constitution même de l'association, cœur de réseau bien vivant et porteur d'avenir.



**Accompagner vos projets,
construire l'avenir.**

1. ADMINISTRATION

(au 30 mars 2011)

En 2010, les instances chargées statutairement de l'administration et du contrôle des comptes se sont réunies :

Bureau : 24 mars, 1^{er} octobre et 2 novembre

Conseil d'Administration : 13 avril, 3 juin et 14 décembre

Assemblée Générale Ordinaire : 3 juin

Assemblée Générale Extraordinaire : 3 juin

Commission de contrôle des comptes : 28 mai

Il convient de noter les changements suivants au sein du Conseil d'Administration :

- CNRBTPIG (groupe Pro-Btp) est désormais représentée par Mme Muriel Sanchez.
- Malakoff Médéric Retraite Cadre (groupe Malakoff Médéric) est désormais représenté par M. Jacques Trénel
- Réuni Retraite Salariés (groupe Réunica) est désormais représenté par Mme Sandrine Cauvin
- UGRR-Isica (groupe AG2R La Mondiale), nouvel administrateur, représentée par Mme Hélène Gauthier
- La Croix-Rouge française est désormais représentée par M. Jérôme Antonini

Nouveaux membres adhérents :

- L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) est devenu membre adhérent du CCAH

L'Assemblée Générale statutaire annuelle du 18 juin a :

- enregistré la désignation des deux représentants de l'APF et des deux représentants de l'Unapei au sein du Collège II,
 - procédé à l'élection des membres de la Commission de contrôle des comptes : Christiane Legendre, Administrateur de la Mutuelle de l'industrie du pétrole (MIP) et Jean-Paul Parat, Président de la Commission sociale du RESURCA.
-

L'Assemblée Générale annuelle a également procédé au renouvellement du Conseil d'Administration.

ACAS du CEA, Administrateur sortant

CNG-MG, Administrateur sortant

CNRBTPIG (Groupe Pro-Btp), Administrateur sortant

Réuni Retraite Salariés (Groupe Réunica), Administrateur sortant

UNAPH, Administrateur sortant

UNIOPSS, Administrateur sortant

Le Conseil d'Administration du 3 juin a procédé au renouvellement du Bureau.

Président : M. Joël Delgove

Vice-Président : Mme Huguette Psuja

Secrétaire général : M. Jean-Jacques Darmangeat

Secrétaire général adjoint : M. Jacques Trénel

Trésorier : M. Pascal Pâris

Trésorier adjoint : M. Thierry Nouvel

Membre assesseur : M. Claude Meunier

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 juin a

- Approuvé la modification des statuts de l'association
- Adopté le règlement intérieur

Le Conseil d'Administration

2. Le CCAH, CŒUR DE RÉSEAU

2.1 Les partenariats

■ Avec des acteurs privés

→ Les partenariats avec les membres de l'association se poursuivent, notamment avec le groupe D&O pour le prix « Handicap D&O » et avec l'Ocirp, pour le prix « Acteurs économiques et Handicap ».

→ Deux groupes de travail avec les membres adhérents ont été créés : Le premier groupe a réfléchi aux critères de sélection des projets et le second aux modes communs de communication. Après un appel à candidature auprès de tous les membres adhérents, les groupes se sont composés de :

Groupe modes de communication : AG2R-la Mondiale, Agrica, Apicil, Malakoff-Mederic, Mornay, Novalis-Taitbout, Réunica, Vauban-Humanis ;
Groupe Critères de sélection : AG2R-La Mondiale, Agrica, Apicil, B2V, Malakoff Mederic, Réunica, Vauban-Humanis.

→ De même, 2010 fut l'année de la signature d'une première convention avec les Fédérations Agirc-Arrco, pour le suivi des projets d'établissements et de services pour personnes handicapées soutenus par les IRC des régimes Agirc et Arrco. Un bilan annuel, transmis en juin, a permis au GIE AGirc-Arrco d'avoir une vision globalisée de l'action des institutions. Cette convention est reproductible chaque année.

→ Des interventions thématiques ont été sollicitées lors de colloques organisés par les comités régionaux de coordination de l'action sociale Agirc-Arrco.

- à Angoulême sur l'aide aux aidants,
- à Pau sur les personnes handicapées vieillissantes,
- à Montpellier sur l'action générale du CCAH,
- à Toulon sur la présentation de l'étude réalisée par le CCAH sur le bilan de 40 ans de soutien au secteur handicap.

■ Avec les acteurs publics institutionnels

Les partenariats avec les acteurs institutionnels se sont développés. Six réunions avec les ARS ont été organisées en région Centre, Franche-Comté, Haute-Normandie, Pays de Loire, Lorraine et Alsace.

Le CCAH a été sollicité par la CNSA pour être partenaire de son appel à projets et de son prix « Architecture et projet de vie », avec notamment une mention spéciale décernée par le CCAH sur le thème des personnes handicapées vieillissantes. La remise des prix en présence des membres du jury, et de son président Aymeric Zublena s'est déroulée en mai 2010 lors du salon Hôpital-Expo.

Le CCAH a également été membre du comité de lecture du rapport de la CNSA sur la planification de l'offre médico-sociale pour les personnes handicapées vieillissantes.

2.2 Information et recherche de places d'accueil en établissement

Le CCAH est un pôle ressource à destination des personnes handicapées et de leur famille. Il a vocation à apporter aux ressortissants de ses membres adhérents, informations, conseils et orientations vers les structures adéquates.

Sa mission «originelle» d'accompa-

gnement à la recherche de places en établissements spécialisés est depuis plusieurs années en diminution constante. 5 nouveaux dossiers ont été reçus pour l'année 2010 et près de 114 dossiers, et donc 114 familles, sont toujours en recherche de place. Cette tendance doit être mise en perspective de la montée en puis-

sance du rôle des MDPH qui, depuis la loi du 11 février 2005, proposent aux personnes handicapées un accompagnement global allant de la définition du projet de vie à l'admission en établissement.

Il est important de préciser que définir et proposer une orientation en

établissement ne signifie pas trouver une place d'accueil. Ce glissement des demandes du CCAH vers les MDPH, n'est, malheureusement pas, gage de réussite. Les établissements ont toujours des listes d'attente importante, et gèrent plutôt la pénurie que l'abondance.

Le soutien des membres à la création d'établissements et de services est ainsi toujours, et plus que jamais, d'actualité.

En revanche, la mission de soutien et d'information aux familles est stable. Le CCAH y joue pleinement son rôle

de pôle ressources. Il effectue un travail important en matière de mise en relation et d'information sur des sujets variés : l'emploi, les services, les transports, le logement adapté, les loisirs et les vacances, les aides financières, les démarches administratives, etc.

2.3 Orientation scolaire et professionnelle - Formation et Accès à l'emploi

Dans le cadre de ses activités de conseils et d'information auprès des personnes handicapées et de leurs familles, le CCAH mène une action spécifique en direction des enfants, adolescents et jeunes adultes souhaitant bénéficier de la meilleure scolarité, intégrer une formation qualifiante ou trouver un emploi. L'objectif est l'insertion du jeune dans la vie professionnelle ordi-

naire ou dans le secteur du travail protégé.

A ce titre, l'équipe du CCAH informe et oriente le jeune et sa famille sur les différentes formations existantes, sur les possibilités d'accéder à l'emploi en milieu ordinaire et le cas échéant entame un travail de recherche de place dans un établissement correspondant à ses attentes :

institut médico-pédagogique, institut médico-professionnel, centre de rééducation professionnelle, ESAT, entreprise adaptée.

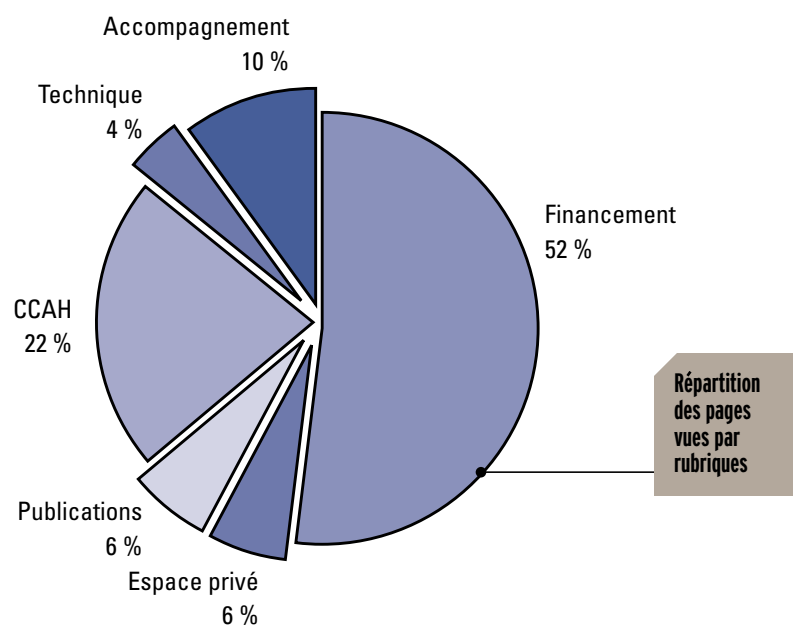
Pour cette activité, le CCAH est autorisé à bénéficier des versements exonérateurs effectués au titre de la taxe d'apprentissage sur la partie « Orientation scolaire et professionnelle ».

2.4 Le site internet

Le site internet de l'association « www.ccah.fr » a conforté son niveau de fréquentation de l'an passé avec une augmentation de 3 % pour atteindre un chiffre de 32 000 visites uniques dans l'année 2010, avec 118 000 pages vues.

L'« Espace membre » a évolué : la page de présentation des projets en cours de financement, et actualisée quotidiennement, arrive en 9^e position des pages les plus lues. Cette page a fait l'objet d'une mise à jour technique en fin d'année. Le nouveau tableau de présentation permettra aux membres adhérents du CCAH d'avoir une lecture des projets plus rapide, en permettant notamment de faire des sélections et des tris.

Le site compte désormais 569 abonnés à La Lettre du CCAH.



2.5 La journée nationale

La Journée nationale, temps fort de la vie associative du CCAH, s'est déroulée le 10 mars à la Maison de la Mutualité à Paris.

Animée par le journaliste Laurent Jaoui, elle a rassemblé près de 350 personnes réunies autour du thème « Emploi, travail et handicap, le temps des coopérations ».

Travailler est indispensable pour se sentir citoyen, être reconnu à part entière dans la société. Mais la valeur du travail évolue constamment, et cette

valeur peut changer selon sa propre situation. Ainsi peut-on s'interroger sur ce que représente la valeur travail dans la société d'aujourd'hui, et plus particulièrement lorsqu'on est en situation de handicap. Pour une personne handicapée, que représente le travail ? Est-ce une finalité ou un moyen ? Quelle place prend le travail dans le parcours de vie d'une personne handicapée, sachant que des problématiques d'accès à la formation se posent, que des temps de non-emploi peuvent survenir pour des raisons de santé, que les repré-

sentations du handicap peuvent lui porter préjudice.

De nombreux thèmes ont pu ainsi être abordés au cours de cette journée :

- la notion d'employabilité
- les enjeux et les conditions du maintien dans l'emploi,
- les dispositifs et passerelles pour l'emploi,
- l'activité des Esat,
- les perspectives après 2010



2.6 Première cérémonie des Lauréats du CCAH

Les Lauréats du CCAH sont un événement annuel qui permet de mettre en lumière à travers une cérémonie, d'une part les projets exemplaires soutenus au cours de l'année, et d'autre part le rôle de financeur éclairé des membres adhérents.

Pour cette première édition, la cérémonie s'est tenue à l'issue de la Journée Nationale du CCAH, le 10 mars 2010. Le Jury, co-présidé par Joël DELGOVE, Président du CCAH et Patrick GOHET, Président du CNCPH, était composé de représentants des membres adhérents et des membres associés du CCAH et de personnalités qualifiées.



Cette première édition a permis de mettre en lumière les 5 projets suivants :

Catégorie Nouvelles formes d'accueil et d'accompagnement

- MAISON D'ACCUEIL TEMPORAIRE L'ESCALE DE ZUYDCOOTE (59)
Association d'Aide aux Personnes A Handicap Moteur (APAHM)



Créée en 2009, la maison d'accueil temporaire de Zuydcoote dispose de 10 places d'accueil de jour et de 6 places d'internat, dont peuvent bénéficier près de 100 personnes handicapées motrices ou plurihandicapées chaque année. L'espace de nuit comprenant 6 chambres domotisées offre aux résidents une gestion autonome de leur environnement.

Catégorie Accueil des personnes handicapées vieillissantes

- MAISON D'ACCUEIL RURALE POUR PERSONNES ADULTES HANDICAPÉES VIEILLISSANTES (MARPAHVIE) DE PÉRIGNÉ (79)
Association gestionnaire de la Marpa du secteur de Périgné et communes environnantes



Cette petite unité de vie peut recevoir 15 adultes déficients intellectuels légers de plus de 50 ans, personnes handicapées psychiques stabilisées ou personnes handicapées ne pouvant plus rester à domicile. La structure offre un hébergement sous forme de petits studios, que les futurs résidents et leur famille peuvent investir et aménager à leur gré. La proximité des deux structures, Marpa et Marpahvie, offre l'intérêt de pouvoir accueillir à la fois une personne handicapée vieillissante à la Marpahvie et son (ou ses) parent(s) âgé(s), autonomes ou en perte d'autonomie à la Marpa attenante, préservant ainsi le mode de vie familial.

Catégorie Accès à l'emploi

- SESSAD LE PIED À L'ÉTRIER DE SAINT CANNAT (13)
Association Formation et Métier



Le SESSAD de Saint Cannat intervient dans l'accompagnement de la professionnalisation de jeunes. L'objectif est de construire, accompagner et réussir un projet personnalisé d'insertion sociale et professionnelle durable en milieu ordinaire du travail. Concrètement, le SESSAD assure un accompagnement éducatif, thérapeutique et social de consolidation du projet préprofessionnel ou d'une formation diplômante.

Catégorie Vie sociale et autonomie

- SERVICE D'AIDE AUX PERSONNES DÉFICIENTES AUDITIVES "DE BOUCHE À OREILLE" DE PARIS (75)
SARL De Bouche à Oreille



De Bouche à Oreille offre un service à la personne sous forme de conseils dans le choix du matériel peu ou mal connu de la population sourde, et ce en Langue des Signes Française et en Français. Une large gamme d'aides techniques favorisant l'autonomie, la sécurité et améliorant le quotidien est disponible. Ce service innovant répond à un réel besoin car les personnes déficientes auditives ont une représentation visuelle du monde qui les entoure. Voir le matériel, l'essayer, savoir l'installer seul, connaître son fonctionnement sont autant d'éléments essentiels pour cette population.

Prix spécial du jury

- HABITAT REGROUPÉ DE CHAMBRAY-LÈS-TOURS (37)
Association Le Mai - Mouvement pour l'Autonomie et l'Insertion des personnes handicapées motrices



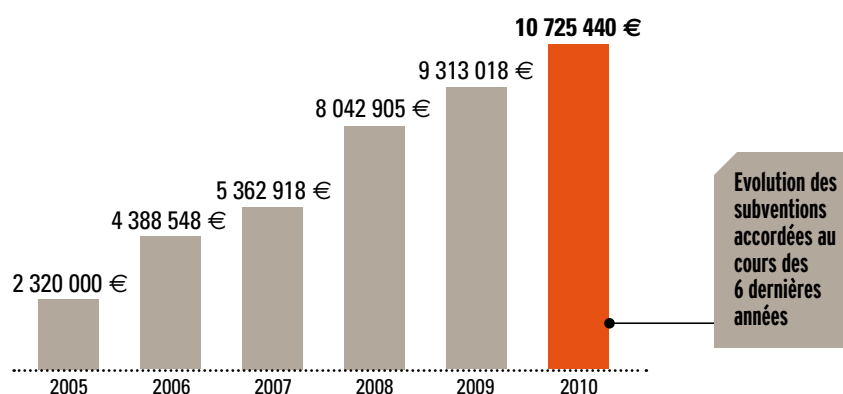
Depuis 1996, l'institut du Mai de Chinon forme à l'autonomie et à l'insertion sociale des adultes handicapés moteurs cérébraux et apparentés vivant jusque-là dans des foyers ou au domicile de leurs parents. Pour les personnes les plus dépendantes, l'association a mis en œuvre un projet d'habitat regroupé : les personnes handicapées vivent au sein d'appartements domotisés et disposent d'un service d'accompagnement de nuit financé grâce à la mutualisation des Prestations de Compensation du Handicap de chaque locataire. Ce projet expérimental permet d'offrir une alternative à des personnes lourdement handicapées souhaitant vivre en toute autonomie.

3. FINANCEMENT d'établissements et de services

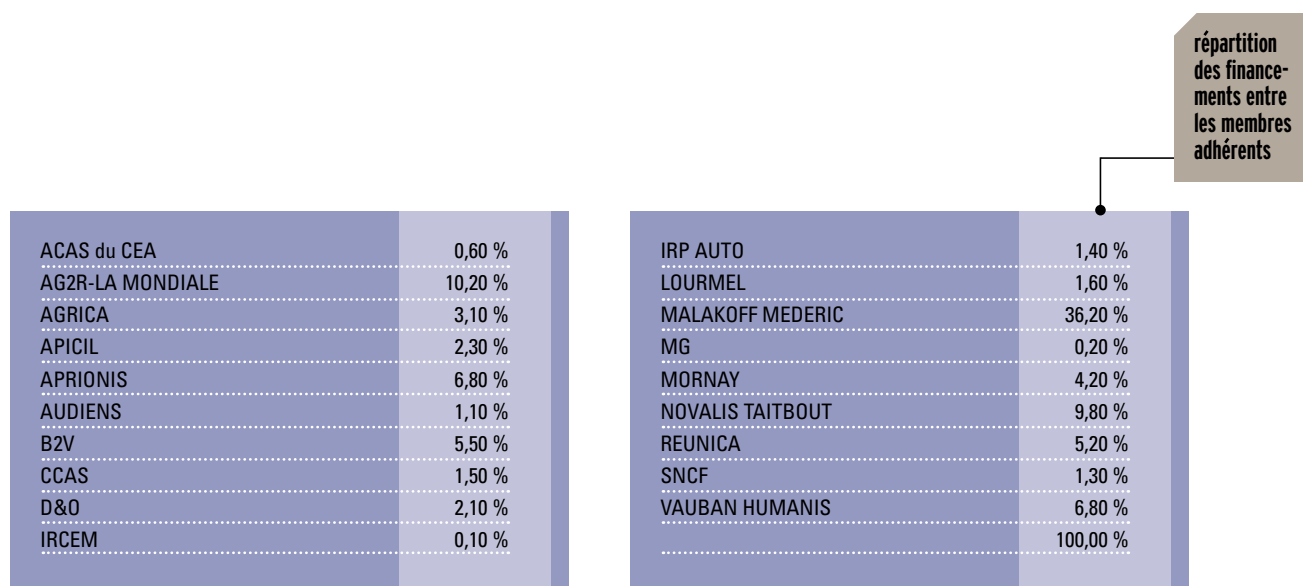
L'apport financier des membres adhérents (groupes de protection sociale, mutuelles, entreprises et comités d'entreprise) permet la création, la rénovation ou l'équipement d'établissements ainsi que le développement de services améliorant la vie quotidienne des personnes handicapées et de leurs familles.

■ Un engagement financier en constante augmentation

Depuis 2005, le montant total des subventions accordées par les membres adhérents du CCAH a été multiplié par 4,6. En 2010, les membres adhérents du CCAH ont participé au financement de projets d'établissements et de services à hauteur de 10 725 440 €, soit une augmentation de 15,2 % par rapport à l'année précédente.



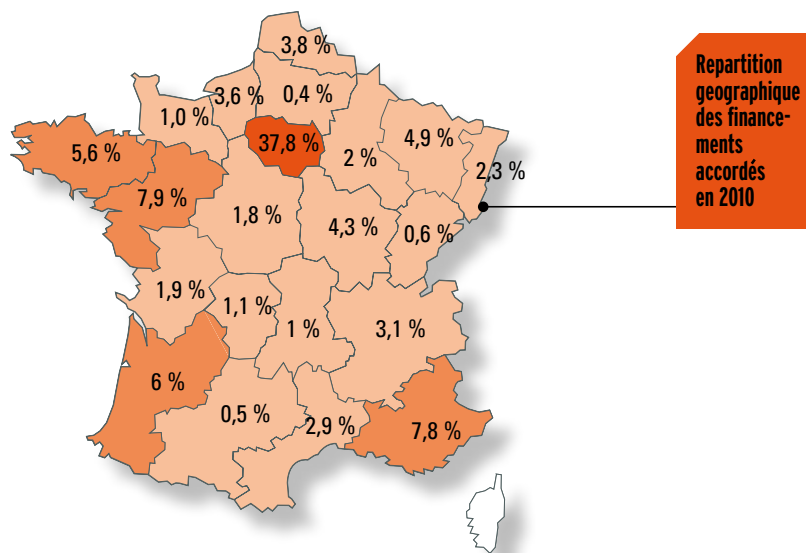
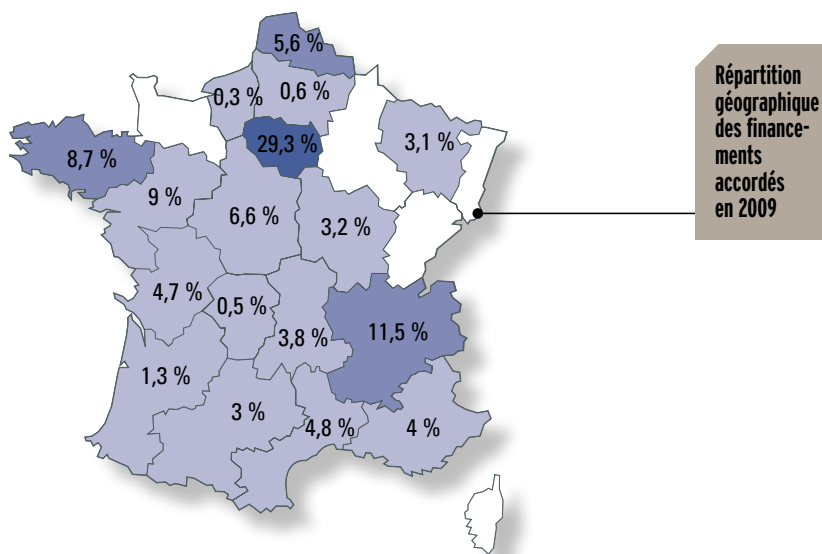
➔ La mobilisation financière croissante des membres adhérents du CCAH souligne leur implication toujours plus forte dans l'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées, quels que soient leur âge, leur origine géographique et le type de handicap.



■ Un maillage territorial renforcé

Les financements du CCAH sont désormais mieux répartis sur l'ensemble du territoire : alors qu'en 2009, les financements étaient ventilés sur 17 régions, en 2010 ils sont répartis sur l'ensemble de la France métropolitaine à l'exception de la Corse.

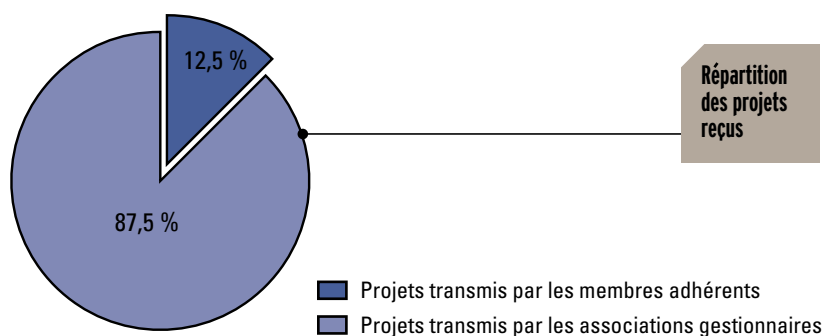
A noter, près de 38 % des financements accordés en 2010 par les membres adhérents du CCAH ont bénéficié à des projets situés en Ile-de-France (pour une population francilienne totale estimée à 18 % de la population française).



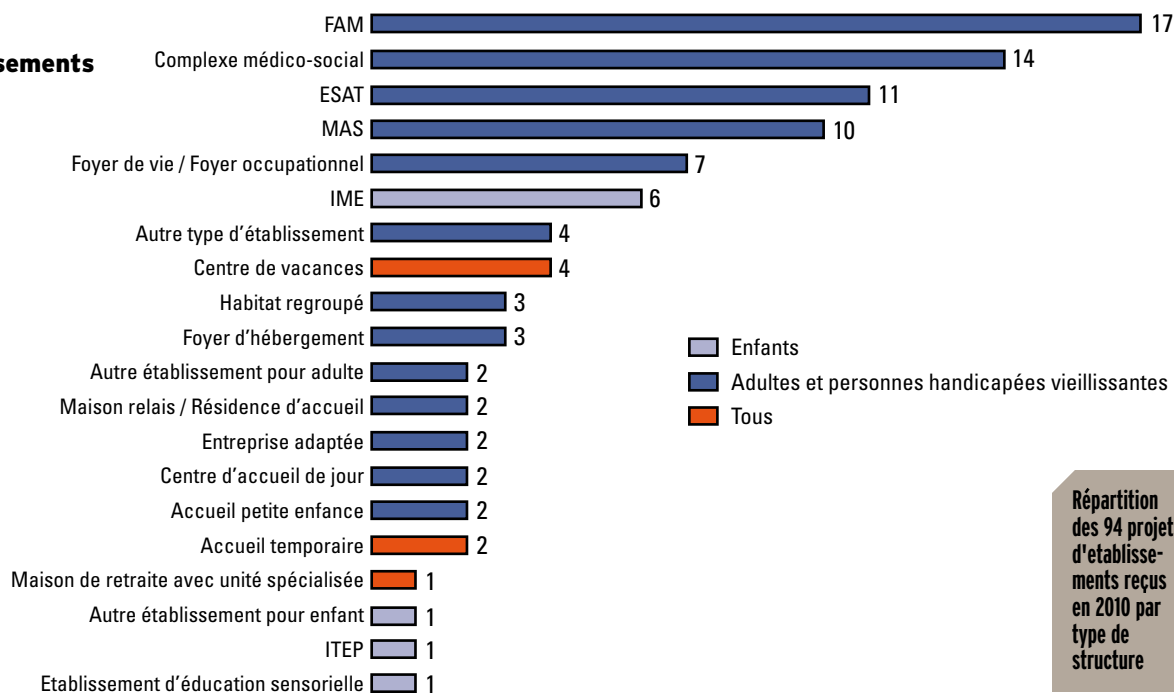
3.1 Projets reçus

En 2010, le CCAH a reçu 152 projets. Les dossiers de demande d'aide financière sont envoyés au CCAH par :

- des associations à la recherche d'un financement,
- un ou plusieurs Membres Adhérents, sollicités directement par une association, et demandant une étude spécifique.

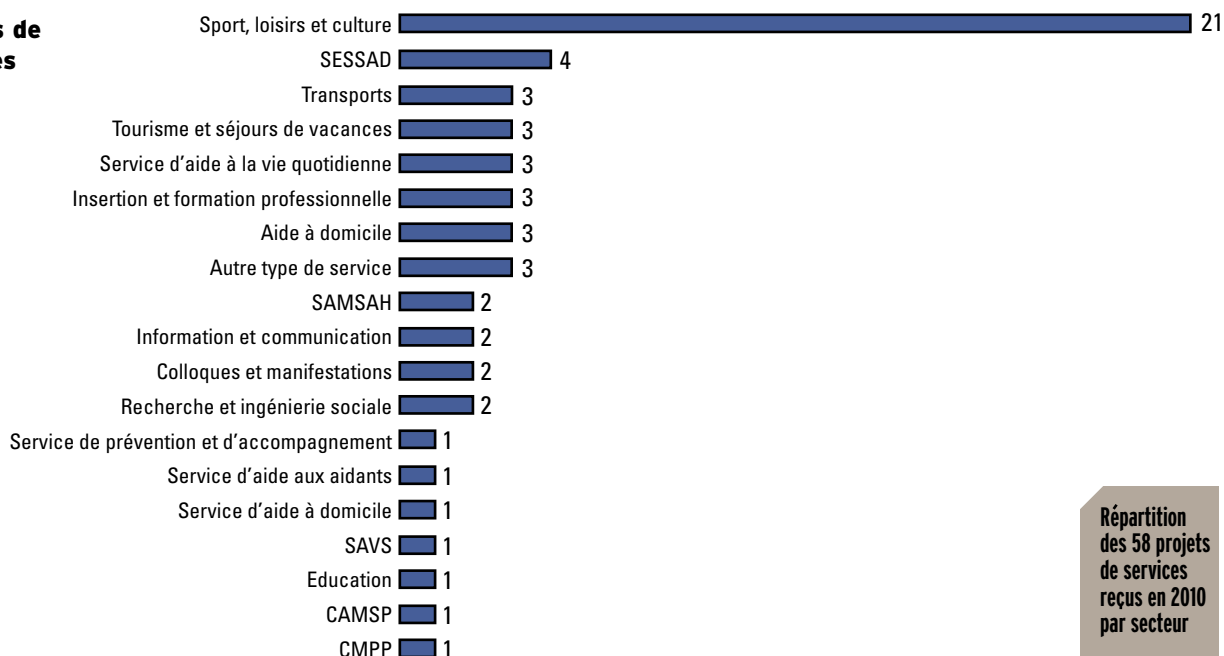


Projets d'établissements



Répartition des 94 projets d'établissements reçus en 2010 par type de structure

Projets de services



Répartition des 58 projets de services reçus en 2010 par secteur



Parmi ces 152 projets, 36 ont été refusés après une étude de leur demande.

Les 116 projets recevables, pour lesquels il a été demandé un dossier plus complet, se répartissent en deux catégories : 76 projets d'établissements et 40 projets de services.

3.2 Projets soutenus

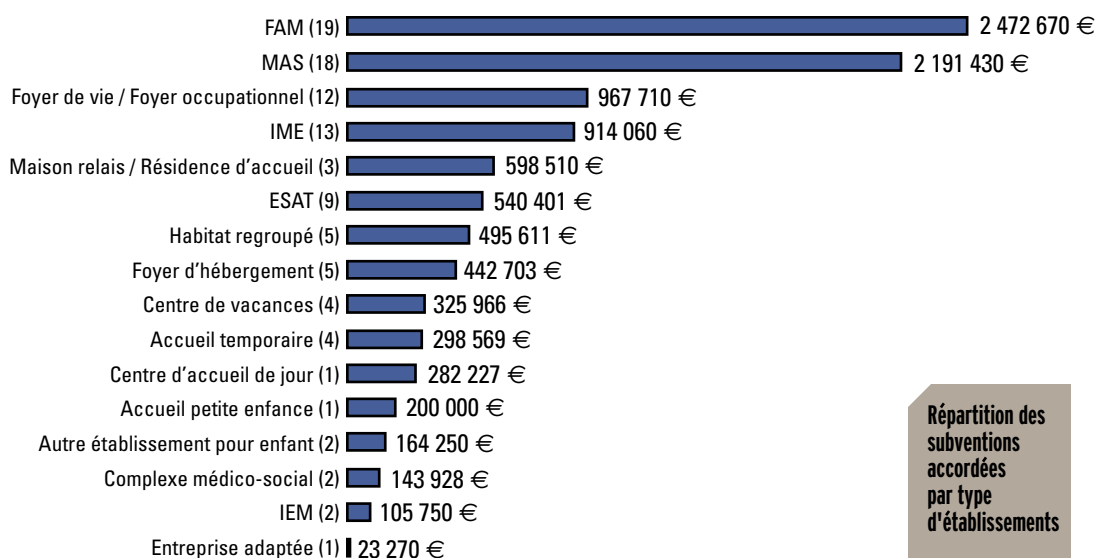
En 2010, les membres du CCAH ont financé des projets d'établissements et de services à hauteur de 10 725 440 €.

132 projets ont été soutenus (projets reçus en 2010 ou antérieurs),

→ 10 167 055 € ont été accordés pour 101 établissements,

→ 558 385 € ont été accordés pour 31 services.

Répartition des subventions accordées par type d'établissements



Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre de structures financées.

Répartition des subventions accordées par type d'établissements

Quelques établissements soutenus en 2010

■ ETABLISSEMENT POUR ADOLESCENTS POLYHANDICAPÉS CALYPSO - Atur (24)

Créé par l'APEI de Périgueux en mai 2008, l'EAP Calypso se situe sur la commune d'ATUR, à 10 km de Périgueux et accueille 20 adolescents polyhandicapés originaires de la Dordogne ou des départements voisins, en internat, en accueil de jour et en accueil temporaire.

Compte tenu de la lourdeur du handicap des jeunes accueillis, une part importante de l'accompagnement est axée sur le soin, mais également sur le développement de l'autonomie et l'acquisition des apprentissages tels que les déplacements en fauteuils

roulants électriques, les actions sur des objets comme ouvrir une porte, allumer la télévision, déclencher une sonnerie d'appel... L'ensemble de l'établissement est ainsi adapté aux handicaps des adolescents et les professionnels sont des traducteurs au quotidien : ils mettent en mots les ressentis, les perceptions et soutiennent tout mode d'expression. Enfin la psychomotricité a une part importante dans la prise en charge pour aider ces jeunes à parvenir à une représentation psychique de leur corps.

→ L'établissement pour adolescents polyhandicapés Calypso a obtenu une subvention d'un montant de 132 000 €.



■ PÔLE MÉDICO-SOCIAL DE LA FONDATION HOSPITALIÈRE
SAINTE-MARIE - Paris 18^e (75)

→ Le Pôle médico-social de la Fondation Hospitalière Sainte-Marie a obtenu une subvention d'un montant de 306 980 €.



La Fondation Hospitalière Sainte Marie a décidé de la construction d'un Pôle Médico-Social dans le 18^e arrondissement. Celui-ci regroupera sur un site unique plusieurs établissements et services médico-sociaux, offrant près de 200 places d'hébergement et 50 places d'accueil de jour destinées majoritairement à des personnes présentant un handicap moteur avec ou sans troubles associés, scléroses en plaques, séquelles d'accident vasculaire cérébral, polyhandicaps, myopathies.

Le CCAH a été sollicité pour participer au financement de la Maison d'Accueil Spécialisée (35 places), du Foyer d'Accueil Médicalisé (45 pla-

ces) et du Centre d'Accueil de Jour (15 places). Le regroupement d'établissements permet la mutualisation des moyens humains sur certains postes, ainsi que la mutualisation des plateaux techniques. La Fondation manifeste une volonté forte de s'ouvrir sur le territoire et de s'inscrire dans l'histoire du quartier, mais aussi de se coordonner avec les associations locales. Des expositions culturelles ponctuelles et permanentes seront organisées pour permettre au grand public de venir dans l'établissement. 17 places seront réservées à des personnes handicapées vieillissantes de plus de 60 ans. L'ouverture du pôle est prévue pour le printemps 2013.

■ MAISON RELAIS MARIE GALANTE - Moulin (03)

→ La Maison Relais Marie Galante a obtenu une subvention d'un montant de 32 010 €.

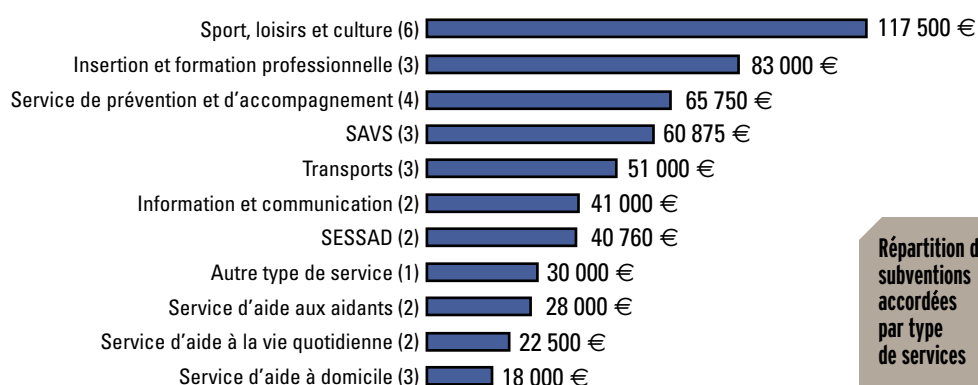


Conçue comme un trait d'union entre l'hospitalisation et la vie autonome, la maison-relais vise à proposer à des personnes handicapées psychiques stabilisées une solution durable en matière de logement.

La maison relais propose à ses résidents un logement indépendant tout en bénéficiant d'un minimum d'encadrement. Une maîtresse de maison propose un accompagnement à la gestion des espaces et des temps communs. Elle assure également un rôle de vigilance et d'alerte sur les problèmes rencontrés par les rési-

dents. Deux ateliers pédagogiques autour de la cuisine et du jardinage apportent aux résidents un accompagnement social et éducatif supplémentaire.

Répartition des subventions accordées par type de services



Le chiffre entre parenthèses correspond au nombre de structures financées.

Répartition des subventions accordées par type de services

Quelques projets de services soutenus en 2010

■ A DOMICILE 60 - Margny les Compiègne (60)

A Domicile 60 a mis en place un service d'accompagnement aux sorties en soirée sur le secteur de Compiègne.

La création de ce service a pour objectifs d'offrir une réponse plus adaptée aux besoins des personnes et de meilleures conditions d'accompagnement, favoriser leur participation à la vie sociale, développer l'accès à

la culture et aux loisirs, soutenir les aidants familiaux et permettre une autonomie plus importante de la personne en situation de handicap. Concrètement, plusieurs prestations sont possibles : accompagnement des personnes en situation de handicap pour des sorties culturelles, amicales ou familiales (aller et retour au domicile), et garde de nuit à domicile pour permettre aux aidants de sortir.

➔ A Domicile 60 a obtenu une subvention d'un montant de 12 720 €.



■ GEM VANNES HORIZON - Vannes (56)

Ouvert depuis 2005, parrainé par la FNAPSY et affilié à la FASM Croix Marine, le groupe d'entraide mutuelle Vannes Horizon s'adresse à toute personne en situation de souffrance psychique ou d'isolement. Au sein d'un lieu convivial, les 70 adhérents viennent ainsi rompre leur solitude, tisser du lien social autour d'activités, s'entraider mutuellement et ainsi réactiver leurs ressources propres.

Les différents ateliers (aquarelle, photo, informatique, équitation, chant, cuisine, balade...) et les groupes de

parole sont les supports du réapprentissage de la vie en collectivité, d'une consolidation de l'autonomie et d'un travail sur la confiance en soi et sur la responsabilisation de chacun. Les GEM ont ainsi créé un nouveau mode de participation des personnes handicapées psychiques à la vie de la cité et font exister cette population auprès d'acteurs locaux, qui méconnaissaient ce type de handicap.

De nouveaux locaux plus accessibles et situés à proximité de commerces, d'un centre culturel et d'associations connues des adhérents ont permis

d'ouvrir de nouvelles plages horaires le week-end (moments particulièrement sensibles pour les personnes en souffrance psychique).

➔ Le GEM Vannes Horizon a obtenu une subvention d'un montant de 17 000 €.



■ SARA - SERVICE AUTISME RELAIS ASSISTANCE - Joinville-le-Pont (94)

→ L'association SARA a obtenu une subvention d'un montant de 33 500 €.

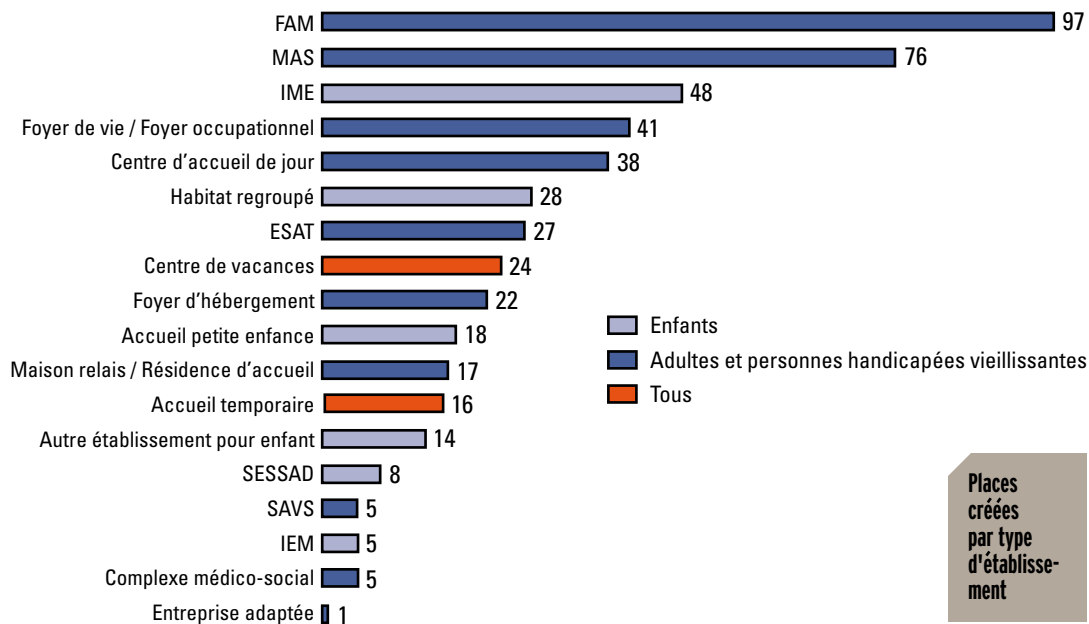


Se définissant comme une alternative ou un complément à la prise en charge institutionnelle, L'association SARA propose des loisirs à des enfants et à des adolescents autistes présentant des troubles envahissants du comportement.

Cet accompagnement, totalement individuel, est élaboré par un psychologue en fonction de la demande de la famille et en tenant compte des besoins de la personne. La prise en charge peut se faire au domicile, à l'école ou dans les locaux de l'association à Joinville. Pendant les va-

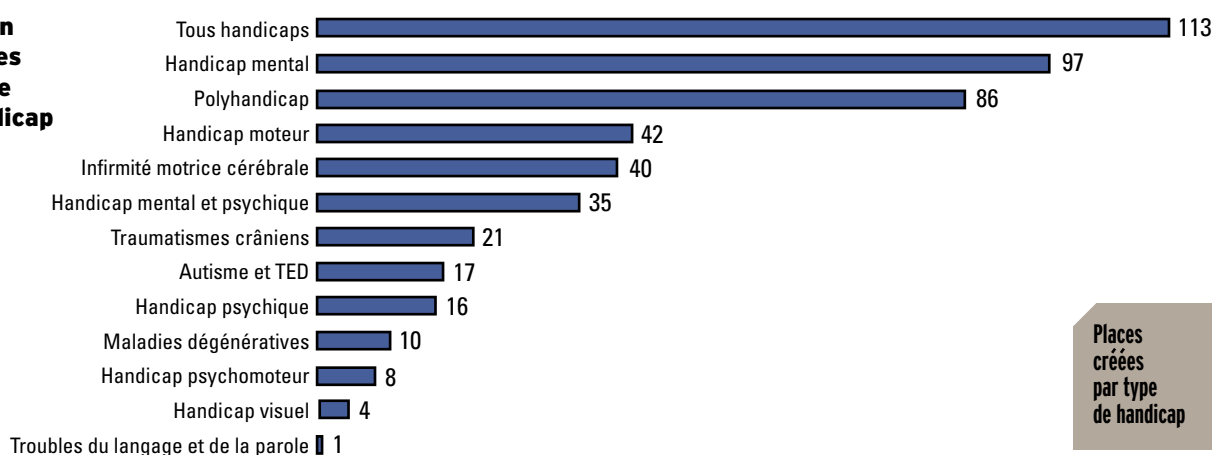
cances, plusieurs fois par semaine, sont proposés aux enfants des ateliers de bricolage ou de cuisine ainsi que des sorties à la piscine ou dans les parcs à thèmes de la région parisienne. SARA organise également des « cafés-parents » pour les familles. La fratrie, les vacances, les méthodes éducatives sont quelques-uns des thèmes abordés lors de ces rencontres.

Création de places d'accueil par type d'établissements et de public



Places créées par type d'établissement

→ Les membres adhérents du CCAH ont participé à la création de 490 places d'accueil en 2010. Ce chiffre est en augmentation de 15,6 % par rapport à l'année 2009.

**Création
de places
par type
de handicap**Places
créées
par type
de handicap

3.3 Un programme spécifique, l'aide au départ en vacances des travailleurs handicapés d'ESAT et anciens travailleurs vivant en foyer d'hébergement

■ Contexte de mise en œuvre du programme et coordination du projet

Le CCAH s'est associé depuis 2009 à l'ANCV (Agence Nationale des Chèques Vacances) pour proposer aux travailleurs d'ESAT et aux anciens travailleurs aujourd'hui à la retraite, une offre permettant d'abonder financièrement leur projet de départ en vacances, en finançant notamment le surcôt lié à leur handicap.

Les projets de séjours de vacances sont élaborés par les gestionnaires d'établissements, Esat ou foyers. Ces projets sont ensuite reçus au CCAH qui examine la pertinence pédagogique et économique du projet et son adéquation par rapport aux critères définis entre les partenaires

Après le lancement de l'appel à projet, le rôle du CCAH est :

→ de recueillir les projets avec les pièces justificatives,

→ d'examiner les projets,
 → d'assurer la préparation, l'animation et le suivi du comité de pilotage,
 → d'informer les ESAT de la décision et de leur notifier le montant accordé par projet collectif présenté ou par cumul de projets individuels,
 → de commander les chèques vacances « action sociale » auprès de l'ANCV et de les envoyer aux directeurs d'établissements,
 → de rédiger un bilan annuel de ce programme.

Une commission d'attribution des aides donne un avis final sur la recevabilité des projets. Cette commission est aujourd'hui constituée du CCAH, de l'ANCV, de l'APF, de l'Unapei, du groupe Malakoff Médéric et du groupe Agrica.

→ 10 commissions ont eu lieu entre le 30 mars et le 8 novembre 2010.



■ Éléments de bilan - Eté 2010 et Vacances de Noël 2010

Les premiers éléments d'évaluation avec les Directeurs d'ESAT concernés évoquent un réel besoin en matière d'accès aux vacances et une vraie « bouffée d'oxygène » pour les travailleurs handicapés dont les revenus ne permettent pas toujours un accès aux vacances, ni même aux loisirs. Les retours positifs des Directeurs d'ESAT présents depuis 2009 ont permis une remarquable montée en puissance du programme.

■ Éléments quantitatifs de bilan

La commission a instruit 1 390 dossiers de demande d'aide.

- ➔ **1 358 personnes ont bénéficié d'une aide au départ pour un montant de 720 175 €.**
La part donnée par les membres du CCAH s'élève à 264 466 €, celle de l'ANCV à 455 709 €.

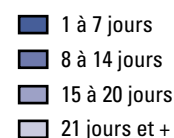
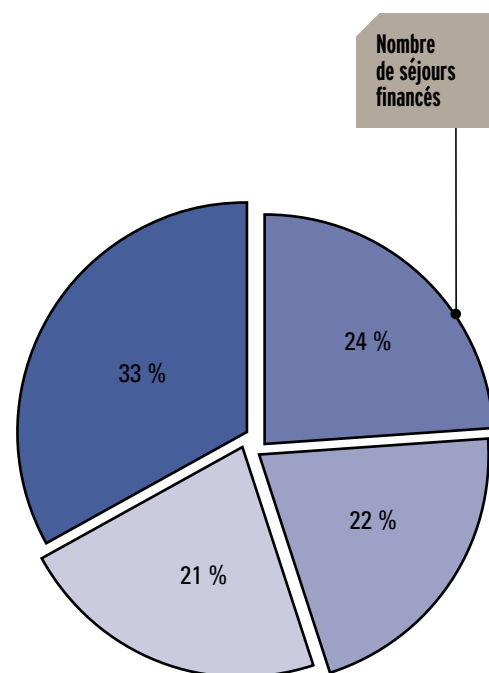


■ Éléments qualitatifs de bilan

Sur l'ensemble des projets, 87 % étaient des séjours adaptés organisés par des prestataires spécialisés et agréés, 7 % concernaient des séjours en milieu ordinaire et 6 % des séjours organisés avec la famille.

Pour la grande majorité, et conformément aux règles de l'ANCV, les séjours se sont déroulés sur le territoire français et quelques-uns en Europe.

- ➔ **9 travailleurs d'origine étrangère, isolés en France ont bénéficié d'une aide exclusive des membres du CCAH pour rejoindre leur famille au Maghreb (4 en Algérie, 1 au Maroc et 2 en Tunisie), 1 en Turquie et 1 en Guinée Bissau.**



4. EXPERTISE et formation

L'activité de formation professionnelle reste un axe fort de développement de l'association. En 2010 les premières missions de conseils et d'expertise sont venues compléter l'offre à destination des professionnels. Cette volonté s'est traduite par le recrutement en décembre d'une chargée de développement Formation.

4.1 La formation professionnelle

Avec plus de 30 stagiaires en 2010, la formation de 2 jours, « droits et ressources des personnes handicapées » bénéficie d'un intérêt toujours renouvelé de la part des membres adhérents, notamment des mutuelles et des groupes de protection sociale. Principalement destinée aux délégués d'action sociale, ce séminaire offre un panorama complet du secteur. Moment fort : la découverte d'un établissement et la rencontre

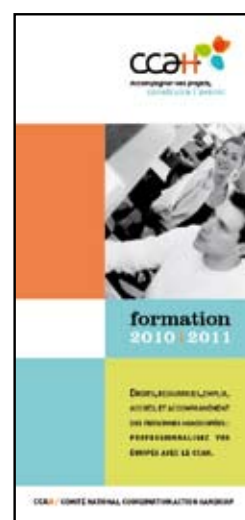
avec les professionnels et les résidents.

En 2010, le CCAH a renforcé son partenariat avec Groupama en animant des sessions auprès d'une dizaine de responsables des ressources humaines impliqués dans une démarche de progression de leur politique de l'emploi en faveur des personnes handicapées.

Enfin, le CCAH a répondu à une demande spécifique de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Savoie qui souhaitait améliorer les connaissances de son personnel d'accueil ainsi que la gestion des dossiers individuels. Cette mission de 3 jours a été menée conjointement avec une psychologue clinicienne du travail spécialiste des questions d'organisation.

■ Lancement du 1^{er} catalogue de formation du CCAH

Dans l'objectif de structurer son offre de formation continue, le CCAH a lancé en 2010 son premier catalogue de formation. Ce catalogue a été diffusé auprès des directions des ressources humaines des entreprises de plus de 500 salariés de la région parisienne. Parmi les nouveautés, une session d'une journée destinée aux managers qui souhaitent réussir l'intégration d'une personne handicapée dans l'entreprise. Dans un autre domaine que celui de l'emploi, un séminaire propose de découvrir la loi du 21 juillet 2009 « Hôpital, Patients, Santé Territoires qui modifie en profondeur le paysage sanitaire et médico-social français.



4.2 Missions d'expertise

L'association a accompagné durant le premier semestre le groupe Novalis-Taitbout dans la mise en œuvre de son projet de création d'un pôle gériatologique. Le CCAH a développé pour ce groupe une mission d'expertise, d'ingénierie et d'accompagnement pour la création d'un Foyer d'Accueil Médicalisé pour personnes handicapées vieillissantes au sein de ce pôle comprenant différentes structures pour personnes âgées.

4.3 Groupes de travail externes

Le CCAH est membre du groupe de travail d'Handéo, association de promotion des services aux personnes handicapées. L'année 2010 fut consacrée à l'élaboration d'un cahier des charges pour la délivrance d'un label qualité pour les services à domicile en direction des personnes handicapées.

A également été poursuivi le partenariat avec le GCSMS AIDER, sur le relais aux aidants, avec le projet de publication d'un livre blanc sur les solutions de relais aux aidants en France.

4.4 Publications

■ « Développez votre politique emploi handicap » Guide pratique à l'usage des entreprises

Publié à l'occasion de la journée nationale du CCAH consacrée à l'emploi des personnes handicapées, ce guide est destiné aux responsables des ressources humaines impliqués dans une démarche d'amélioration de leur politique handicap. Facile à consulter, ce recueil de bonnes pratiques comprend des conseils pratiques, des témoignages et permet à toute entreprise de mieux cerner ses obligations en matière d'emploi.

La publication de ce guide a été rendue possible grâce au soutien du groupe AG2R-La Mondiale.



■ Etude « Handicap, 40 ans d'évolution - Bilan et perspectives »

Publiée en octobre 2010, l'étude Handicap, 40 ans d'évolution - Bilan et perspectives, dresse un bilan de l'activité des structures pour personnes handicapées financées par les membres du CCAH - soit 10 % des établissements et services sociaux et médico-sociaux français destinés spécifiquement à ce public -, effectue un suivi sur l'accompagnement des personnes et permet de mieux appréhender les besoins futurs ainsi que les projets de développement.

Cette étude s'appuie sur deux grandes données :

- des données quantitatives portant sur l'ensemble des établissements et services financés depuis 1971 soit 1 156 établissements et 48 services,
- les réponses aux questionnaires de l'enquête transmis à l'été 2009 à ces mêmes établissements et services ainsi qu'aux 660 organismes gestionnaires. Le taux de réponse fut de 67 % pour les établissements, 79% pour les services et 68 % pour les organismes gestionnaires.

Quelques constats :

- Augmentation significative des structures médicalisées : depuis les 20 dernières années, elles représentent 1/3 des structures financées.



- 20,3 % des structures financées tendent à favoriser l'accès à l'emploi par la formation ou le recrutement de travailleurs handicapés.
- Plus de la moitié des projets sont destinés aux personnes handicapées mentales. 13,4 % des projets sont destinés aux personnes polyhandicapées mais les solutions d'accompagnement restent, pour ce public, insuffisantes en France.
- Bien que 34,7 % des personnes handicapées accueillies en établissement aient plus de 45 ans, il apparaît que peu de structures sont aujourd'hui adaptées à l'accueil et à l'accompagnement spécifique de ces personnes vieillissantes.

Quels projets pour demain ?

Selon cette étude, la politique de maintien à domicile et en milieu ordinaire devrait être renforcée : 16,5 % des projets de développement concerneront la création de centres d'accueil de jour, de services destinés à favoriser l'autonomie, l'accès à l'école et la vie à domicile, même pour les personnes les plus dépendantes.

Nous constatons également un effort confirmé dans la prise en compte de handicaps longtemps ignorés : 17,1 % des projets de développement concerneront les personnes atteintes d'autisme ou de troubles envahissants du développement et 7,5 % les personnes handicapées psychiques.

En couverture de ce rapport, nous avons relaté l'engagement du Conseil d'Administration et en corollaire celui du Bureau. Conseil et Bureau déterminent les grandes lignes de l'action du CCAH. Il appartient à l'ensemble des collaborateurs de la mettre en œuvre. Les différents chapitres développés témoignent de la richesse des actions dans lesquelles s'impliquent six chargés de missions, deux assistantes, une chargée de développement Formation et une directrice. Equipe qui partage et fait vivre les valeurs auxquelles nous sommes tous attachés.

Le Conseil d'Administration

LES MEMBRES DU CCAH

LES GROUPES

DE PROTECTION SOCIALE

/ AGRICA / AG2R LA MONDIALE /
APICIL / AUDIENS / B2V / D&O /
HUMANIS / IRCEM / IRP AUTO /
LOURMEL/MALAKOFF MEDERIC/
MORNAY / NOVALIS TAITBOUT /
PRO BTP / RÉUNICA /

LES MUTUELLES

/ CNG-MG MUTUELLE DE LA
GENDARMERIE / LA MUTUELLE
GENERALE / MAI / MCDEF/MGET
/ MIP / MMJ / MNH / MUTUELLE

DU PERSONNEL DU GROUPE
SOCIETE GENERALE / MUTUELLE
INTEGRANCE / MUTUELLE RENAULT
/ MUTUELLE DU TRESOR / SMAR /

LES ENTREPRISES, COMITES D'ENTREPRISE, CAISSES D'ACTION SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES

/ ACAS du CEA / ASSOCIATION DES
ANCIENS ELEVES ET DIPLOMES
DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE /
AFEH DE LA POSTE ET DE FRANCE
TELECOM / ANCV / BANQUE DE
FRANCE / BNP PARIBAS / CAES
du CNRS / CCAS / CNBF / CREDIT

AGRICOLE SA / CREDIT FONCIER /
OCIRP / REGIME SOCIAL DES INDE-
PENDANTS ILE-DE-FRANCE / SNCF /

LES ASSOCIATIONS NATIONALES

/ ANAÉ / ANCREAI / APF /
ASSOCIATION VALENTIN HAÛY /
CESAP / CROIX ROUGE FRANCAISE
/ FAF / FEDERATION DES APAJH /
FEDERATION D'AIDE A LA SAN-
TE MENTALE CROIX-MARINE /
HANDICAP INTERNATIONAL /
L'ADAPT / ORDRE DE MALTE
FRANCE / UNAFAM / UNAFTC /
Unapei / U.N.A.P.H. / UNASEA /
UNIOPSS / UNISDA /



CCA / COMITÉ NATIONAL COORDINATION ACTION HANDICAP

7, rue Treilhard - 75008 Paris - Tél. : 01 42 27 78 51 - Fax : 01 44 40 44 05 - www.ccah.fr